

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la **société PMC – SOCIEDADE DE ADVOGADOS, SP., RL** dont le siège social est à LISBONNE (Portugal) la somme de **300,00 €uros** (Trois cents €uros) représentant la cotisation pour l'année 2017.

Fait à Paris, le 17 novembre 2017

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

